

RÈGLEMENT DES JEUX CONCOURS SLOOD

Slood – Slow for Good | slood.com | Dernière mise à jour : juin 2026

ARTICLE 1 – ORGANISATION

La société **SLOOD**, filiale du Groupe LDLC (RCS Lyon 403 554 181), ci-après « la Société Organisatrice », organise ponctuellement des jeux concours gratuits et sans obligation d'achat sur son compte Instagram @slood_slowforgood.

Lorsqu'un Jeu Concours est organisé en partenariat avec une marque tierce (ci-après « la Marque Partenaire »), celle-ci est mentionnée dans la publication concernée. Slood et la Marque Partenaire sont alors co-organisatrices.

Le présent règlement est disponible en permanence sur slood.com.

ARTICLE 2 – ACCEPTATION

La participation au Jeu Concours implique de la part des participants l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement. La participation est personnelle et nominative. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu Concours, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est ouverte à toute personne physique **majeure** résidant en **France Métropolitaine**, à l'exception des salariés de Slood et de la Marque Partenaire ainsi que des membres de leur foyer.

■■ **CLAUSE ALCOOL** — Slood organise occasionnellement des Jeux Concours dont les lots incluent des produits alcoolisés, en partenariat avec des marques engagées dans une démarche responsable. Dans ce cas, la participation est strictement réservée aux personnes majeures (18 ans et plus). En participant à un tel Jeu Concours, le participant certifie sur l'honneur être majeur. Slood se réserve le droit de demander un justificatif d'âge avant remise du lot. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération. (Article L.3323-4 du Code de la santé publique)

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, chaque participant doit, depuis un compte Instagram personnel public et authentique, réaliser les **3 actions obligatoires** suivantes pendant la durée du Jeu Concours :

1. **Liker** la publication du Jeu Concours ;
2. **Identifier en commentaire** au minimum 2 personnes distinctes (comptes Instagram réels) ;
3. **S'abonner** aux comptes Instagram de Slood (@slood_slowforgood) et de la Marque Partenaire.

Toute participation incomplète sera invalidée. Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois.

Des **actions bonus** facultatives peuvent être proposées (partage en story, inscription à la newsletter Slood) pour augmenter les chances de gain, selon les modalités précisées dans chaque publication.

La Société Organisatrice pourra effectuer toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des participants, dans le respect de leur vie privée. Elle se réserve le droit de demander un justificatif d'identité au gagnant avant la remise du lot. En cas d'indications fausses, erronées ou inexactes, la participation et le lot gagné seront annulés.

ARTICLE 5 – DURÉE

Chaque Jeu Concours se déroule pendant une durée limitée, précisée dans la publication Instagram correspondante. Aucune participation ne sera acceptée après la date de clôture. La fin du Jeu Concours est systématiquement

communiquée sur le compte Instagram @slood_slowforgood.

ARTICLE 6 – TIRAGE AU SORT ET DÉSIGNATION DU GAGNANT

À l'issue de la période de participation, un **tirage au sort aléatoire** est effectué parmi les participants ayant satisfait à l'ensemble des conditions de l'article 4.

Le ou la gagnant(e) est annoncé(e) en story Instagram sur @slood_slowforgood à la date indiquée dans la publication, puis contacté(e) par message privé dans les 48 heures suivantes.

En l'absence de réponse dans un délai de **7 jours calendaires**, un nouveau tirage pourra être effectué.

ARTICLE 7 – LOTS

Les lots mis en jeu sont précisés dans chaque publication. Ils sont strictement personnels, non cessibles et ne peuvent être ni échangés ni remplacés par leur équivalent en espèces.

Les lots sont expédiés en **France Métropolitaine uniquement**. En cas d'indisponibilité, la Société Organisatrice se réserve le droit de les remplacer par un lot de valeur équivalente.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu Concours si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce fait.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas d'interruption du Jeu Concours due à un cas de force majeure ou à une défaillance technique, ni d'un préjudice d'aucune nature survenu à l'occasion de la participation au Jeu Concours.

Les Jeux Concours Slood ne sont ni sponsorisés, ni approuvés, ni administrés par Instagram ou Meta Platforms Inc. Toute question doit être adressée à Slood, et non à Instagram.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé ou troublé le bon déroulement du Jeu Concours.

ARTICLE 9 – DONNÉES PERSONNELLES

Responsable de traitement : SLOOD, filiale du Groupe LDLC (RCS Lyon 403 554 181).

Données collectées et finalités :

Données	Finalité	Base légale
Pseudo Instagram	Gestion du tirage au sort	Art. 6(1)(b) RGPD
Nom, prénom, adresse postale (gagnant uniquement)	Envoi du lot	Art. 6(1)(b) RGPD
Adresse e-mail (si inscription newsletter bonus)	Envoi de la newsletter Slood	Consentement art. 6(1)(a) RGPD + art. L.34-5 CPCE

Durée de conservation :

Données des participants non gagnants : supprimées après le tirage.

Données du gagnant : conservées 3 ans à compter de la clôture.

Données newsletter : conservées 3 ans à compter du dernier contact actif.

Destinataires : Les données sont accessibles aux équipes Slood, à la Marque Partenaire (pour l'envoi du lot uniquement), et à Klaviyo Inc. (sous-traitant au sens de l'art. 28 RGPD pour la gestion newsletter). Les transferts vers Klaviyo hors UE sont encadrés par des clauses contractuelles types (art. 46 RGPD).

Vos droits : Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement et d'opposition sur vos données personnelles. Vous disposez également du droit de définir les directives relatives au sort de vos données après votre décès.

Pour exercer ces droits, contactez le DPO du Groupe LDLC :

Par e-mail : dpo@groupe-ldlc.com

Par courrier : Groupe LDLC – 2 rue des Érables CS21035 – 69578 Limonest Cedex

Votre demande devra préciser vos nom(s), prénom(s) et le rappel de l'intitulé du Jeu Concours concerné.

En cas de réclamation non résolue, vous pouvez contacter la CNIL : www.cnil.fr

La politique de confidentialité complète est disponible sur : slood.com/content/8-foire-aux-questions#collapse_faq_18

ARTICLE 10 – LITIGES

Toute contestation doit être adressée par écrit à la Société Organisatrice dans un délai de 30 jours suivant la clôture du Jeu Concours. Au-delà de ce délai, aucune réclamation ne sera admise.

La loi applicable au présent règlement est la **loi française**. Si l'une des clauses du présent règlement était déclarée nulle ou illégale par une décision de justice définitive, les autres dispositions resteraient applicables et effectives.